

**CHEQUE TIC POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES
TRANSFORMATEURS/VENDEURS DE LA
REGION POITOU-CHARENTES
Demande de subvention Chèque TIC**

Par décision 08CP0351 de la Commission Permanente du 7 juillet 2008, la Région crée un dispositif « Chèques TIC aux exploitants agricoles transformateurs/vendeurs » pour les aider dans leurs démarches de création de site Internet.

1) CERTIFICATION PAR LE SERVICE AGRICULTURE DE LA REGION POITOU-CHARENTES

NOM DE L'EXPLOITANT :

NOM DE LA SOCIETE OU DE L'EXPLOITATION:

.....

Numéro SIRET :

Numéro Pacage :

Cachet du Service Agriculture de la Région

2) OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT

Le gérant signataire de ce document :

- s'engage à ne pas solliciter d'autres aides qui l'amèneraient à dépasser le plafond de 200 000 € dans les trois années qui viennent dans le cadre des aides utilisant la règle « de minimis »
- s'engage à fournir à tout moment à la Région Poitou-Charentes, tous renseignements concernant les aides susceptibles de lui être accordées durant la période des 3 ans, étant précisé que l'aide « de minimis » se limitera pendant 3 ans suivant la date de mandatement et à hauteur de 200 000 €, aux aides dérites dans le règlement (CE) N°69/2001 de la commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de « minimis ».

3) MODALITES DE PAIEMENT

Sur présentation des factures certifiées acquittées des prestataires, correspondant aux prestations de :

- Formation au référencement sur Internet
- Formation à la création de site Internet
- Création simple de site Internet
- Frais d'hébergement du site Internet
- Services TIC : formation en ligne et accompagnement à la création de site et au référencement.

Sur présentation de la charte d'engagements réciproques signée par le gérant

La Région interviendra à hauteur de 80% de la facture (H.T) pour un maximum de 500 €

Ce présent document doit être envoyé signé à la Région Poitou-Charentes, accompagné d'une preuve de l'existence de votre exploitation (extrait Kbis, attestation d'affiliation à la MSA ou toute autre preuve d'existence de la société de moins de 3 mois) et d'un relevé d'identité bancaire de votre exploitation.

Les factures certifiées acquittées et la charte d'engagement seront envoyées à la Région par le gérant suite à la confirmation de l'octroi de la subvention.

FAIT à

Le

M. / Mme _____
(Coordonnées de la société, signature)

Document à retourner à :

**Région Poitou-Charentes
Service TIC
15 rue de l'Ancienne Comédie
BP 575
86021 POITIERS cedex**

Contact Région : Aude SOURIAU, tél : 05 49 55 82 48, courriel : economienumerique@cr-poitou-charentes.fr